

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Arrêté du 28 septembre 2015 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité supplémentaire

NOR : MAEA1520437A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international et le secrétaire d'Etat chargé du budget,

Vu le code du service national, notamment son article L.122-12 ;

Vu le décret n° 67-290 du 28 mars 1967 modifié fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger, notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le décret n° 2000-1159 du 30 novembre 2000 pris pour l'application des dispositions du code du service national relatives aux volontariats civils, notamment son article 46 ;

Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger, notamment son article 4 (A, d),

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'ancien groupe Inde (autres villes) est réparti en deux groupes définis comme suit :

- Inde (Bangalore) ;
- Inde (autres villes).

Art. 2. – L'ancien groupe Turquie (autres villes) est réparti en deux groupes définis comme suit :

- Turquie (Izmir) ;
- Turquie (autres villes).

Art. 3. – L'ancien groupe Royaume-Uni (Londres) est réparti en deux groupes définis comme suit :

- Royaume-Uni (Londres) ;
- Royaume-Uni RP (Londres - OMI).

Art. 4. – Les montants annuels de l'indemnité de résidence à l'étranger sont modifiés conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 5. – Les montants annuels de l'indemnité d'expatriation sont modifiés conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 6. – Les montants mensuels de l'indemnité supplémentaire attribuée aux volontaires civils affectés à l'étranger sont modifiés conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 7. – Le directeur général de l'administration et de la modernisation au ministère des affaires étrangères et du développement international et le directeur du budget au ministère des finances et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2015 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 septembre 2015.

*Le ministre des affaires étrangères
et du développement international,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires financières,
B. PERDU*

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

*Le sous-directeur,
A. KOUTCHOUK*

ANNEXE

PAYS	POURCENTAGE
AFGHANISTAN	3,42 %
AFRIQUE DU SUD (autres villes)	- 2,01 %
AFRIQUE DU SUD (Johannesburg, Pretoria)	- 2,01 %
ALBANIE	0,28 %
ALGERIE (Annaba)	- 2,32 %
ALGERIE (autres villes)	- 2,32 %
ANDORRE	- 1,05 %
ANGOLA	3,96 %
ANTIGUA-ET-BARBUDA	2,58 %
ARABIE SAOUDITE	3,24 %
ARGENTINE	10,00 %
ARMENIE	- 1,58 %
AUSTRALIE (autres villes)	- 1,41 %
AUSTRALIE (Sydney)	- 1,41 %
AUTRICHE	- 0,13 %
AUTRICHE RP (Vienne - ONU)	- 0,13 %
AZERBAIDJAN	- 8,78 %
BAHREIN	3,21 %
BANGLADESH	5,36 %
BARBADE	2,58 %
BELIZE	1,00 %
BENIN	- 0,74 %
BHOUTAN	3,83 %
BIELORUSSIE	4,75 %
BIRMANIE	3,76 %
BOLIVIE	4,05 %
BOTSWANA	- 0,43 %
BRESIL (autres villes)	- 5,02 %
BRESIL (Brasilia)	- 5,02 %
BRESIL (Rio de Janeiro)	- 5,02 %
BRESIL (São Paulo)	- 5,02 %
BRUNEI	0,47 %
BURKINA FASO	- 0,54 %
CAMBODGE	3,59 %
CAMEROUN (autres villes)	- 0,25 %
CAMEROUN (Douala, Garoua)	- 0,25 %
CANADA (autres villes)	2,72 %
CANADA (Ottawa)	2,72 %

PAYS	POURCENTAGE
CANADA (Toronto)	2,72 %
CANADA (Vancouver)	2,72 %
CANADA RP (Montréal DFRA)	2,72 %
CAP-VERT	- 0,55 %
CHILI	2,68 %
CHINE (autres villes)	2,19 %
CHINE (Hong-Kong)	5,51 %
CHINE (Pékin)	2,19 %
CHINE (Shanghai)	2,19 %
CHYPRE	- 1,42 %
COLOMBIE	0,16 %
COMORES	- 0,53 %
CONGO	- 0,71 %
CONGO RDC	- 0,32 %
COSTA RICA	7,15 %
COTE D'IVOIRE	- 0,44 %
CROATIE	- 0,25 %
CUBA	5,48 %
DANEMARK	0,53 %
DJIBOUTI	3,50 %
DOMINIQUE	2,58 %
EGYPTE	0,19 %
EMIRATS ARABES UNIS (Abu-Dhabi)	4,86 %
EMIRATS ARABES UNIS (autres villes)	4,86 %
EQUATEUR	4,09%
ERYTHREE	5,36 %
ESPAGNE	- 1,06 %
ESTONIE	0,60 %
ETATS-UNIS (Atlanta)	2,94 %
ETATS-UNIS (autres villes)	2,94 %
ETATS-UNIS (Boston)	2,94 %
ETATS-UNIS (Chicago)	2,94 %
ETATS-UNIS (Hawaï)	2,94 %
ETATS-UNIS (Houston)	2,94 %
ETATS-UNIS (Los Angeles)	2,94 %
ETATS-UNIS (Miami, Gaith., Phil.)	2,94 %
ETATS-UNIS (New York)	2,94 %
ETATS-UNIS (Porto Rico)	2,94 %

PAYS	POURCENTAGE
ETATS-UNIS (San Francisco)	2,94 %
ETATS-UNIS (Washington, Norfolk)	2,94 %
ETATS-UNIS RP (New York - ONU)	2,94 %
ETATS-UNIS RP (Washington - OEA)	2,94 %
ETHIOPIE	6,70 %
FIDJI	- 1,19 %
FINLANDE	- 0,69 %
GABON	- 0,43 %
GAMBIE	9,58 %
GEORGIE	- 7,95 %
GHANA	10,00 %
GRECE	- 0,58 %
GRENADE	2,58 %
GUATEMALA	1,00%
GUINEE	- 0,46 %
GUYANA	5,06 %
HAITI	- 3,75 %
HONDURAS	1,73 %
HONGRIE	- 0,32 %
INDE (autres villes)	3,05 %
INDE (Bombay)	3,05 %
INDE (New Delhi, Calcutta)	3,05 %
INDE (Bangalore)	3,05 %
INDONESIE	2,87 %
IRAN	1,64 %
IRLANDE	- 0,17 %
ISLANDE	2,39 %
ISRAEL	1,56 %
ITALIE (autres villes)	- 0,28 %
ITALIE (Turin)	- 0,28 %
ITALIE RP (Rome - DFRA)	- 0,28 %
JAMAIQUE	6,27 %
JAPON (autres villes)	- 2,95 %
JAPON (Tokyo)	- 2,95 %
JERUSALEM	1,56 %
JORDANIE	5,00 %
KAZAKHSTAN	1,55 %
KENYA	- 4,26 %

PAYS	POURCENTAGE
KIRGHIZSTAN	3,08 %
KOSOVO	- 0,47 %
KOWEIT	- 0,67 %
LAOS	4,63 %
LESOTHO	- 1,91 %
LETONIE	0,47 %
LIBAN	2,33 %
LIBERIA	2,68 %
LITUANIE	- 1,37 %
LUXEMBOURG	0,85 %
MACEDOINE	- 0,68 %
MADAGASCAR	- 6,91 %
MALAISIE	- 1,45 %
MALAWI	- 3,89 %
MALDIVES	3,97 %
MALI	- 0,44 %
MALTE	- 0,48 %
MAURICE	- 3,85 %
MAURITANIE	- 5,05 %
MEXIQUE	- 3,36 %
MOLDAVIE	1,49 %
MONGOLIE	4,92 %
MONTENEGRO	- 1,00 %
MOZAMBIQUE	- 0,36 %
NAMIBIE	- 3,03 %
NEPAL	3,83 %
NICARAGUA	6,30 %
NIGER	- 0,48 %
NIGERIA	0,36 %
NORVEGE (autres villes)	1,83 %
NORVEGE (Stavanger)	1,83 %
NOUVELLE-ZELANDE	- 6,24 %
OMAN	5,16 %
OUGANDA	- 5,74 %
OUZBEKISTAN	2,19 %
PAKISTAN (autres villes)	4,40 %
PAKISTAN (Karachi)	4,40 %
PANAMA	4,14 %

PAYS	POURCENTAGE
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE	- 1,02 %
PARAGUAY	- 6,55 %
PAYS-BAS	0,43 %
PEROU	- 1,41 %
PHILIPPINES	5,03 %
POLOGNE	1,35 %
PORTUGAL	- 0,18 %
QATAR	2,41 %
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	3,18 %
REPUBLIQUE DOMINICAINE	1,97 %
REPUBLIQUE TCHEQUE	1,04 %
ROUMANIE	1,32 %
ROYAUME-UNI (autres villes)	1,53 %
ROYAUME-UNI (Londres)	1,53 %
ROYAUME-UNI (Sainte-Hélène)	6,84 %
ROYAUME-UNI RP (Londres - OMI)	1,53 %
RUSSIE (autres villes)	10,00 %
RUSSIE (Ekaterinbourg)	10,00 %
RUSSIE (Moscou)	10,00 %
RWANDA	2,93 %
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES	2,58 %
SAINTE-LUCIE	2,58 %
SAINT-SIEGE	- 0,28 %
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	2,58 %
SALVADOR	1,90 %
SAO TOME-ET-PRINCIPE	3,96 %
SENEGAL	- 0,98 %
SERBIE	0,60 %
SEYCHELLES	10,00 %
SIERRA LEONE	2,68 %
SINGAPOUR	0,22 %
SLOVAQUIE	- 0,73 %
SLOVENIE	- 0,82 %
SOUDAN	10,00 %
SRI LANKA	3,97 %
SUEDE	0,27 %
SUISSE (autres villes)	3,34 %
SUISSE (Genève)	3,34 %

PAYS	POURCENTAGE
SUISSE (Zurich)	3,34 %
SUISSE RP (Genève - DSMT)	3,34 %
SUISSE RP (Genève - ONU)	3,34 %
SURINAME	- 0,29 %
SWAZILAND	- 2,01 %
TADJIKISTAN	- 8,83 %
TAÏWAN	6,27 %
TANZANIE	- 10,00 %
TCHAD	- 0,40 %
TIMOR ORIENTAL	- 1,02 %
TOGO	- 0,62 %
TRINITE-ET-TOBAGO	5,06 %
TUNISIE	1,67 %
TURKMENISTAN	2,92 %
TURQUIE (Ankara)	- 3,04 %
TURQUIE (autres villes)	- 3,04 %
TURQUIE (Izmir)	- 3,04 %
UKRAINE	10,00 %
URUGUAY	- 3,14 %
VANUATU	- 0,63 %
VIETNAM	2,71 %
YEMEN	4,30 %
ZAMBIE	- 3,89 %
ZIMBABWE	- 0,60 %